



# MIEUX VIVRE

[www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)

1er trimestre 2017. Mieux Vivre infos 44. Gorcy et Pays-Haut

## SKTB : DES RESULTATS TROUBLANTS

### Les analyses de décembre 2015

En décembre 2015, des analyses de dioxines et de métaux lourds avaient été réalisées, à nos frais, sur un échantillon de choux prélevé sur 6 sites à Gorcy, Vaux et Saint Pancré, par le laboratoire *Micropolluants Technologie* de Metz. Les résultats, nous vous le disions lors de notre dernière AG, nous incitaient à un optimisme modéré, puisqu'ils étaient nettement meilleurs qu'en 2014.

### Surprise !

Mais, nous nous sommes rendu compte, lors de la Commission de Suivi de Site du 23 mai 2016, d'un phénomène tout à fait surprenant et paradoxal : Les analyses de choux cultivés par SKTB et par MV, au même endroit (zone des Abanis), à quelques centimètres de distance, durant précisément la même période et confiés au même laboratoire donnaient des résultats diamétralement opposés, révélant une forte pollution pour les uns et une faible pollution, pour les autres. Quelle crédibilité attribuer à ces résultats ? Une plainte a été envoyée au labo, qui a confirmé les résultats !...

### Les analyses de décembre 2016

De nouvelles analyses ont été confiées, en décembre 2016, au même laboratoire, qui nous a donné, entretemps, des garanties. Les résultats qui nous sont parvenus il y a quelques jours, montrent une nette aggravation des niveaux de pollution, par rapport à 2015, qui n'atteignent toutefois pas les normes ou seuils officiels.

Tous les résultats et un dossier complet seront aussi consultables sur notre site internet [www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org).

## NOUVEAU PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE POUR SKTB

### Une avancée

Lors de la Commission de Suivi de Site 2015, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, bras droit du Préfet) reconnaissait nos actions et nous invitait à participer à des réunions de concertation avec l'Agence Régionale de Santé et SKTB sur son nouveau plan de surveillance environnemental. Des rapports nouveaux de confiance avec la DREAL s'établissaient. Malheureusement, nous sommes passés progressivement, au fil de ces réunions, de rapports de confiance à une défiance croissante.

### Un programme moins exigeant

Ce nouveau programme, mis au point par modélisation, est, à notre avis, beaucoup moins exigeant que le précédent : Détermination, pour fixer les 3 points de prélèvement, par modélisation, de 3 zones, l'une « à impact maximal » et l'autre, « à impact secondaire », la dernière, comme zone de fond, à Vaux. Réduction des prélèvements de 17 à 9, par rapport à 2015. Abandon des analyses sur les graminées. Analyses de sol réalisées tous les 3 ans (analyses annuelles précédemment). Exposition des choux pendant 8 semaines, alors que la durée végétative de cette denrée alimentaire est plus longue.

La répartition de 3 points de prélèvement, à partir de 3 zones est discutable à la lumière des analyses de SKTB sur les 2 dernières années et de nos propres analyses depuis plus de 20 ans. Par exemple, l'analyse du prélèvement situé en zone à impact maximal n'est, cette année, qu'en 4<sup>ème</sup> position, dans l'échelle de gravité de la pollution. D'autre part, nos résultats, depuis de nombreuses années, montrent le caractère aléatoire et changeant de la pollution générée par SKTB.

Ce nouveau programme comporte, il est vrai, certains aspects qui nous paraissent aller dans le bon sens : le regroupement en un même point des prélèvements de sol, de choux actifs (cultivés hors-sol) et de dépôts atmosphériques. La distinction entre sol superficiel et profond, pour déterminer la pollution historique.

### **Le refus des propositions de Mieux Vivre**

Nous avons participé aux discussions, nous avons donné notre avis et fait des propositions, nous savions qu'un compromis est souvent nécessaire dans ce type de négociation, mais aucune de nos idées n'a été retenue :

Nous préconisons, en raison de la situation géographique de Gorcy en fond de vallées, soumise à un régime de vents complexe, un maillage plus serré de la surveillance pour que toute pollution soit prise en compte (cf mercure détecté en 2014 sur un seul point). Nous avons, à chaque rencontre, (ré) insisté sur ce point qui nous paraît difficilement négociable, vu son importance.

Nous souhaitons un doublement des points de prélèvement. Il nous a été refusé, au « profit » d'une réduction de leur nombre d'environ 50%, motivée par le coût des analyses.

Nous demandions que les choux actifs soient exposés durant toute leur durée végétative, et on nous oppose une norme allemande privée.

Nous demandions, au minimum, un 4<sup>ème</sup> point de prélèvement dans la zone des Abanis, lieu historiquement le plus pollué ; il nous a été refusé, parce qu'elle n'est pas habitée. Cette zone l'est pourtant et abrite des bureaux et des entreprises occupés 8 heures par jour.

Nous demandions un retour aux analyses de sol annuelles ; il nous a été refusé.

Nous demandions une zone de fond (zone neutre) plus éloignée (par ex, St Pancré ou même Ville-Houdlémont, dans la vallée du Coulmy, on nous concède Vaux, alors que ce n'est pas une zone exempte de pollution.

Au final, il est vrai qu'à vouloir cantonner les analyses à des points de prélèvements limités en nombre, avec un rythme de mesures moins fréquent (3 ans au lieu d'1, par exemple,) avec une durée d'exposition des choux très inférieure à la période végétative, il serait fort étonnant d'arriver à attribuer à SKTB l'origine d'une quelconque pollution !

### **La position de Mieux Vivre**

Nous ne pouvons valider ce programme de surveillance minimisé, établi à partir de données, selon nous, discutables. SKTB ferait ainsi, nous fut-il objecté, des économies au niveau de la surveillance environnementale, pour les reporter vers la prévention sous forme d'investissements dans l'amélioration technologique. Mais y aura-t-il investissements, si les résultats d'analyses sont meilleurs (et tout semble fait pour qu'ils le soient, avec ce nouveau plan) ? Ces investissements ne dépendent-ils pas aussi de nouveaux investisseurs encore à trouver ?

Ce programme est une étape vers l'élaboration d'une Evaluation des Risques Sanitaires (détermination, par modélisation, des risques sanitaires liés à l'entreprise sur les 20 prochaines années), présentée par l'ARS comme l'équivalent d'une enquête épidémiologique (que nous réclamons depuis toujours), qui aboutira certainement à de nouvelles normes préfectorales moins exigeantes pour l'industriel (directives européennes sur les MTD, ou meilleures technologies disponibles économiquement acceptables).

**Le Conseil d'Administration de Mieux Vivre s'est réuni le vendredi 3 février et a voté, à l'unanimité, pour le refus de valider le programme de surveillance environnementale d'SKTB.**

## EVOLUTION DES REJETS DE SKTB

Les analyses étant effectuées en tout début d'année, les chiffres relatifs à une année donnée concernent en fait l'année précédente. Ainsi, par exemple, les chiffres de 2016 concernent 2015

Prélèvements	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Dioxines-Furanes</b> Norme: 0,3 ng/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,09	0,236	0,283	0,057	0,067
Rue J-J Labbé	0,167				
Zone des Abanis		<b>0,434</b>	<b>0,350</b>	0,035	<b>0,064</b>
Rue J. d'Arc	0,228	0,189	0,195	0,057	0,087
Q. St-Denis	0,187	0,137	0,195	0,039	0,106
Vaux Warnimont	0,062	0,115	0,133	0,053	0,050
St-Pancre		0,040	0,103	0,027	0,048
<b>PCB</b> Norme: 0,1 ng/kg MF					
J. André/Grand'Rue	<b>0,14</b>	<b>0,15</b>	<b>0,104</b>	0,036	0,05
Rue J-J Labbé					
Zone des Abanis					
Rue J. d'Arc					
Q. St-Denis					
Vaux Warnimont					
St-Pancre					
<b>Aluminium (1)</b> Pas de norme (mg/kg MF)					
J. André/Grand'Rue	17,01	1,04	13,66	0,624	20,89
Rue J-J Labbé	19,42				
Zone des Abanis		97,12	137,6	9,34	<b>7,54</b>
Rue J. d'Arc	1,32	1,66	0,907	2,05	5,73
Q. St-Denis	2,51	5,78	3,97	0,503	18,6
Vaux Warnimont	1,72	1,5	2,32	0,541	6,77
St-Pancre		0,632	5,74	0,416	6,65
<b>Plomb</b> Norme: 0,3 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,082	0,022	0,1	0,015	0,165
Rue J-J Labbé	0,101				
Zone des Abanis		0,253	<b>0,468</b>	0,156	<b>0,031</b>
Rue J. d'Arc	0,011	0,014	0,02	0,035	0,04
Q. St-Denis	0,025	0,041	0,037	0,012	0,109
Vaux Warnimont	0,017	0,021	0,031	0,019	0,057
St-Pancre		0,008	0,085	0,016	0,051

Prélèvements	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Chrome</b> Norme: 0,1 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,07	<b>0,108</b>	0,054	0,024	0,059
Rue J-J Labbé	0,073				
Zone des Abanis		<b>0,155</b>	<b>0,367</b>	0,086	<b>0,041</b>
Rue J. d'Arc	<0,025	<b>0,102</b>	<0,03	<0,024	0,029
Q. St-Denis	0,038	<b>0,118</b>	0,02	<0,018	0,073
Vaux Warnimont	0,071	<b>0,127</b>	0,025	<0,022	0,035
St-Pancre		<b>0,104</b>	0,041	0,017	0,044
<b>Mercur</b> Norme: 0,03 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,005	<0,004	<b>0,044</b>	0,007	<0,006
Rue J-J Labbé	0,006				
Zone des Abanis		<0,004	<0,004	0,008	<b>&lt;0,005</b>
Rue J. d'Arc	<0,005	<0,005	<0,006	0,007	<0,005
Q. St-Denis	<0,005	0,007	<0,004	0,004	0,006
Vaux Warnimont	<0,004	<0,004	<0,004	0,015	<0,004
St-Pancre		<0,004	0,006	<0,003	<0,005
<b>Cadmium</b> Norme: 0,2 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,013	<0,004	0,007	<0,005	0,01
Rue J-J Labbé	0,016				
Zone des Abanis		0,028	0,035	0,013	<b>0,008</b>
Rue J. d'Arc	0,023	0,013	0,01	0,024	0,009
Q. St-Denis	0,006	0,009	0,013	0,004	0,029
Vaux Warnimont	0,009	0,011	0,004	<0,004	0,005
St-Pancre		0,006	0,009	<0,025	0,01
<b>Arsenic</b> Norme: 1 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,007	<0,004	0,006	0,008	0,01
Rue J-J Labbé	0,023				
Zone des Abanis		0,054	0,036	0,017	<b>&lt;0,005</b>
Rue J. d'Arc	<0,005	0,009	<0,006	0,009	<0,005
Q. St-Denis	<0,005	0,006	0,007	0,009	0,01
Vaux Warnimont	0,005	<0,004	0,007	0,01	0,013
St-Pancre		<0,004	0,006	0,004	0,007

Valeurs relevées Place R. LABBE en remplacement de Zone des Abanis

**mg/kg MF** = milligramme par kilo de Matière Fraîche

(1): 50 µg/l pour l'eau potable comme nombre guide (UE, directive du 15 juillet 1980)  
200 µg/l pour l'eau potable comme dose maximale admissible (OMS ; UE, 2001)

NB: Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes

## LA VALLEE DU COULMY, COCKTAIL DE PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ?

Les perturbateurs endocriniens ont de plus en plus les honneurs de la presse. Les perturbateurs endocriniens sont des molécules ou agents chimiques composés ayant des propriétés hormono-mimétiques. Plus de 300 perturbateurs endocriniens sont aujourd'hui dénombrés par l'Union Européenne. Ils agissent sur l'équilibre hormonal d'espèces vivantes animales ou végétales (**bisphénol A, phtalates, PCB, dioxines, perfluorés, atrazine, mercure, arsenic, phyto-oestrogènes, particules fines...**). **Les métaux lourds**, notamment, sont jugés de plus en plus responsables de maladies et d'intoxications.

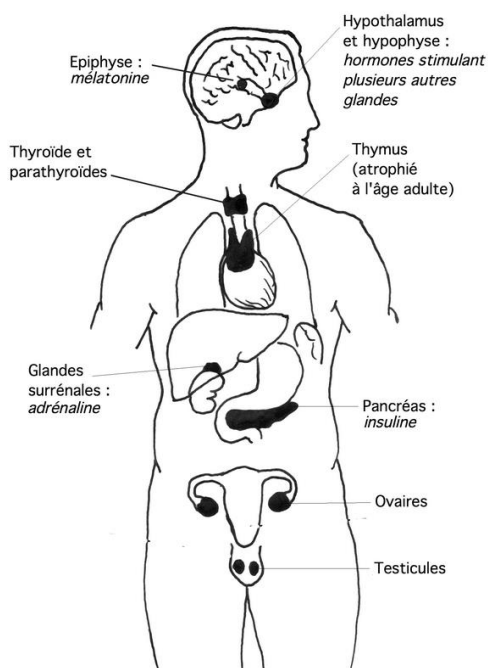
Si vous vous reportez à notre tableau de variation des rejets polluants de SKTB, vous pourrez constater que bon nombre de ces éléments y figurent.

Les perturbateurs endocriniens agissent généralement plus fortement à faibles doses qu'à fortes doses. C'est la période d'exposition qui fait le poison » et non pas la dose en vertu du nouveau paradigme synthétisé par l'Endocrine Society, aux Etats-Unis, en juin 2009.

Par ailleurs, l'exposition, comme dans la vallée du Coulmy, à plusieurs d'entre-deux simultanément (effet combiné ou effet cocktail) peut amplifier leur nocivité. Or, cet effet reste superbement ignoré par les milieux sanitaires alors qu'il correspond à la réalité des expositions humaines et rend plus difficile l'identification précise d'un risque pour un produit donné. Les combinaisons de plusieurs polluants à faible dose sont beaucoup plus néfastes qu'une dose massive d'un seul composé toxique.

Le perturbateur endocrinien agit même en-dessous d'un seuil abusivement réputé sans risque. Or, le seuil (la norme) est un indicateur, rien de plus. Un niveau inférieur au seuil ne signifie pas qu'il n'y a pas d'effets toxiques. Ceux-ci se manifestent après une longue période de latence, pendant l'enfance, à l'âge adulte, voire même sur les générations suivantes. Ils sont variables, en fonction du moment de la vie auquel la personne est exposée. Les perturbations sont d'autant plus graves qu'elles se produisent tôt, chez le fœtus, l'embryon, et le jeune l'enfant avec des effets parfois irréversibles. **« Il existe des fenêtres de sensibilités au cours du développement de l'embryon et au cours de la vie qui restent encore à déterminer »**, souligne Gilles NALBONE.

### LES GLANDES ENDOCRINES



### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Romain LOURY, « Pollution de l'air: les communes rurales ne sont pas à l'abri », Journal De L'Environnement), 21/06/2016.

Michèle RIVASI, Perturbateurs endocriniens: avec plus de 2 ans de retard, la commission publie des critères non-scientifiques, 15 juin 2016.

Stéphane FOUcart, « Perturbateurs endocriniens, un scandale européen », Le Monde, 03/04/08/2014.

ANTIDOTE Europe, 20/02/2014. <http://antidote-europe.org/perturbateurs-endocriniens/>

Aude LECRUBIER, Perturbateurs endocriniens: ce n'est pas la dose mais le timing qui compte, Medscape, 25/07/2012.

Alain UGUEN « Effet cocktail : il est urgent d'agir ! », Cyber @ction 479, 31/05/2012.

Marie-Monique ROBIN, « Une étude américaine confirme que « la dose ne fait pas le poison », 31/03/2012. <http://robin.blog.arte.tv/2012/03/31/une-etude-americaine-confirme-que-la-dose-ne-fait-pas-le-poison/>.

Anne DE MALLERAY, « Le système de réglementation a été perverti par les industriels », propos recueillis auprès de M-M. ROBIN, Novéthic.fr, 07/03/2011.

Sabine CASALONGA, « Nous sommes tous exposés à un cocktail de perturbateurs endocriniens », JDLE (Journal De L'Environnement), 15/04/2010.

# « Le coût sanitaire des perturbateurs endocriniens est estimé à 157 milliards € / an en Europe »

Le quotidien du médecin